

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2016

Date de convocation : 18/01/2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SELOMMES, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Etaient présents : Mme FOUCHER-MAUPETIT, GROULT, TONDEREAU, LEGUET, GUITTON, BALAN, Mrs COLLONNIER, BELLANGER, LEPAGE, LETANG, LIMOUZIN, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient excusés :

Mme DEFAYOLLE qui a donné pouvoir à Mme FOUCHER-MAUPETIT  
Mr THEOPHILE qui a donné pouvoir à Mr LETANG  
Mme BRILLARD

Secrétaire de séance : Mme BALAN

## **Proposition d'une plaque UNC-AFN**

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité au projet de poser une plaque commémorative. La commission « environnement » se réunira pour définir l'emplacement.

## **Demande de DETR 2016 – Citerne incendie Villarceau**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de création d'une réserve incendie à Villarceau dont le coût prévisionnel s'élève à 21160 € HT soit 25932 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le coût total prévisionnel est estimé à 25932 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- Arrête le projet portant sur la création d'une réserve incendie au hameau de Villarceau,
- Adopte le plan de financement exposé
- Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier de demande de subvention

## **Lancement de procédure de la déclaration de projet : extension de l'EHPAD.**

Madame le Maire précise au conseil municipal que la déclaration de projet du POS de la commune de Selommès est rendue nécessaire en raison du projet d'extension de l'EHPAD et de la suppression de l'espace boisé classé. Le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide d'engager la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du POS relative à l'agrandissement de l'EHPAD, et ce dans le respect des principes énoncés à l'article L101-2 du code de l'Urbanisme,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les décisions relatives à la signature de tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document,
- Autorise Mme le Maire, conformément à l'article L132-5 du code de l'urbanisme, de solliciter, dans le cadre de leur mise à disposition gratuite, les services de la Direction Départementale des Territoires, pour suivre la procédure,

- Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la déclaration de projet (urbanisme), seront inscrits au budget.

### **Proposition de modification du Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour les rythmes scolaires.**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est possible, après l'avis consultatif et positif du conseil d'école, de modifier le PEDT et de changer les rythmes scolaires en supprimant les heures de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour les classes primaires et maternelles, à la rentrée des congés d'hiver.

Les heures d'enseignement se répartiraient de la façon suivante :

Lundi	09h00-12h00	13h30-15h45
Mardi	09h00-12h00	13h30-15h45
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-12h00	13h30-15h45
Vendredi	09h00-12h00	13h30-15h45

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de modification du PEDT.

### **Demande de participation – Etoile Cyclo de l'école de MONTOIRE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 5 € par personne la participation qui sera demandée lors de l'accueil à SELOMMES de « L'Etoile Cyclo » de l'école de MONTOIRE

### **Compte rendu des commissions**

- ✓ Commission « voirie et bâtiments »
  - Remise en état du logement communal vacant Résidence de la Vallée
  - Travaux à faire dans la garderie
  - Demande d'installation dans le bâtiment communal Rue du Parc : A voir
  - Diagnostic du réseau assainissement Centre Bourg
  - Extrémités des passerelles à terminer

- ✓ Commission « Vie scolaire »
  - Présentation de la réflexion engagée sur le fonctionnement du centre de loisirs de juillet.

Le Conseil Municipal (11 voix pour, 3 contre, 1 abstention) décide de poursuivre l'étude

  - Point sur l'enquête menée par l'association des parents d'élèves sur les dysfonctionnements de la cantine
  - 4 février : remise des diplômes aux agents qui ont suivi la formation aux premiers secours

### **Informations générales**

- Médecin

Lecture du courrier du Docteur DELGRANGE

- Permanence ADMR

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à la mise en place d'une permanence de l'ADMR dans la Maison des Services Publics. Il suffira d'installer du mobilier et de prévoir une connexion internet.

- Accueil des nouveaux habitants

Vendredi 18 mars accueil des nouveaux habitants au foyer communal et remise des diplômes des Maisons Fleuries

- Rencontre artisans, commerçants, entreprises

Proposition d'une table ronde en mars- avril : A étudier

➤ Création de l'Association « Selommes au fil du temps »

Une réunion est prévue le 1<sup>er</sup> mars afin de définir les statuts

➤ Communauté de Communes Beauce et Gâtine

- Comptes rendus des réunions du conseil communautaire adressés par mail aux conseillers
- Incidence sur la gestion de l'urbanisme compte tenu du transfert de compétence PLUI (en particulier réglementation concernant le droit de préemption urbain)

➤ Autres dossiers et projets en cours

- Idée de création d'un café associatif
- projet d'aménagement de la Place de la Mairie
- réhabilitation intérieure de la mairie
- Informations sur l'assainissement collectif
- Evocation des différents travaux d'entretien à faire

**Questions diverses**

- Remerciements de l'association « Les Piquées du Patchwork » pour la subvention accordée
- Lecture du courrier de l'Association « La Boule Selommoise »
- Permanence pour les Restos du Coeur
  - Accord d'un budget de 100 € pour la fête des ados

La séance est levée à 22 h 45

Vu par Nous, Maire de la Commune de SELOMMES pour être affichée le douze février deux mil seize, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,

Claire FOUCHER-MAUPETIT